

L'innovation sociale pour sécuriser les parcours de vie

SYNTHÈSE
du Colloque
organisé par le Fastt
le 1^{er} juin 2011

Regards croisés pour comprendre les clés de succès des innovations sociales



Les salariés français sont aujourd'hui confrontés à des parcours de vie sociale et professionnelle bien moins linéaires qu'auparavant.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène sociétal.

Au cours des années 70, la création de grands ensembles d'habitation dans des zones périurbaines a éloigné certaines catégories de salariés, dont les moins qualifiés, des bassins d'activités.

La mobilité devient l'une des principales difficultés d'accès à l'emploi, bien souvent celles de la formation ou de la qualification.

Fragmentation des territoires mais aussi du travail. Depuis le début des années 80, à la suite des deux chocs pétroliers ayant durablement modifié le visage de l'économie mondiale, on assiste à la multiplication des contrats temporaires (CDD, intérim, contrats aidés...). Or cette fragmentation du travail amplifie les difficultés de mobilité: les lieux de travail changeant au gré des contrats.

Se pose aussi avec acuité la question de l'accès au logement, pour les jeunes, les allocataires des minima sociaux, les salariés intérimaires...

Le logement locatif tout comme l'accession immobilière, exigent, pour pouvoir y accéder, des garanties de solvabilité et de stabilité d'emploi pour rassurer les bailleurs ou les établissements de crédit. Signer un bail ou obtenir un crédit restent difficile pour des salariés qui n'ont pas le sésame du CDI et dont les ressources fluctuent.

Travail, mobilité, logement, crédit sont des rouages qui interagissent les uns sur les autres. Si l'un se grippe, les autres se grippent également. Des collectivités territoriales, des acteurs de l'économie sociale et solidaires, certaines branches professionnelles comme l'intérim ou le BTP connaissent très bien ces mécanismes et se mobilisent, depuis plusieurs années, pour sécuriser les parcours et à amortir les transitions professionnelles des publics en situation de fragilité.

De multiples initiatives originales, innovantes, sont ainsi mises en place sur les territoires: locations de véhicules, transport à la demande, garage social, aides au permis, micro-crédit pour acquérir un véhicule, coaching logement, dispositif de sécurisation des bailleurs...

À l'initiative du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt), ces acteurs qui innoveront se sont rassemblés le 1^{er} juin 2011 pour partager leurs savoir-faire, échanger sur les facteurs clés de succès, et apporter aux parlementaires de quoi nourrir leurs réflexions et leurs travaux pour une société de progrès qui favorise les articulations entre la vie privée et la vie professionnelle de chaque citoyen.

« Ce colloque s'est déroulé sous le haut patronage du Président de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale. C'est le signe d'une reconnaissance institutionnelle des actions de la branche du travail temporaire. »

Nous l'avons organisé pour témoigner des capacités d'innovation qui animent de nombreux acteurs en France mais aussi pour attirer l'attention des élus sur la nécessité de ne pas fragiliser les dynamiques par trop de complexités réglementaires, de lourdeurs administratives ou de contraintes financières. Il en va de nos capacités à agir, à continuer d'innover. »

François Pinte.
Président du Fastt lors du colloque.



Réussir une innovation sociale : les 10 clés du succès

Le processus d'innovation comporte trois étapes :
l'expérimentation, l'évaluation, la généralisation.

Comment franchir avec succès ces trois étapes ?
Comment créer les conditions pour que telle nouvelle
aide sociale, tel nouveau service, tel nouveau dispositif,
soit utilisé par les publics auxquels il s'adresse ?
Comment inscrire ces innovations dans le temps ?

Plusieurs points clés ressortent des expériences
engrangées par le Fonds d'Action Sociale du Travail
Temporaire (Fastt), le Conseil Régional d'Aquitaine,
le Conseil Général de Meurthe et Moselle, l'Agence
Nationale des Solidarités Actives (Ansa), Pro-BTP,
les missions locales, Action Logement, Pôle Emploi
et la Fédération Habitat et Développement.

1 / Confronter les regards favorise l'émergence d'innovations

L'Union des Entreprises et des Salariés
pour le Logement (UESL) met en œuvre
les politiques nationales d'emploi
des fonds d'Action Logement.

Elle observe que la confrontation de
regards différents sur une même réalité
est source de créativité. C'est de cette
confrontation entre deux points de vue,
celui des syndicats de salariés et celui
des syndicats patronaux pour ce qui
concerne l'UESL, structure paritaire, que
sont nés l'avance Loca-Pass, la garantie
de loyer Loca-Pass, la garantie des risques
locatifs (GRL), le Mobili-Pass, une palette
de produits destinés à faciliter la location
d'un logement.



« Pour innover il faut définir des politiques sociales ciblées sur les publics
donnés avec des systèmes de priorité et des financements ad hoc. Ces
politiques ciblées doivent offrir, sur les questions sociales, un avantage
concurrentiel à ces publics par rapport aux autres publics. »

Jean-Claude Driant.

2 / Anticiper pour bâtir la solution la plus efficace dès la première expérimentation

Le Conseil Régional d'Aquitaine
a mis en place des solutions
d'hébergement de jeunes apprentis
chez des particuliers.

Pour identifier les préalables à remplir
au plan juridique, fiscal et administratif,
et maximiser les chances de réussite,
une étude est menée par le Sires Aquitaine,
un service immobilier social du réseau
Habitat et Développement. Cette étude
permet d'éviter l'écueil de voir les
propriétaires tomber sous le coup de
l'imposition au titre des bénéficiaires
industriels et commerciaux en louant
une chambre. Elle permet aussi
d'identifier les points clés à intégrer
dans un bail spécifique pour encadrer
la relation entre les propriétaires et
les jeunes apprentis. Les missions
locales et les organismes de formation
se sont appropriés rapidement
le nouveau service et le relayent auprès
des jeunes parce qu'il a apporté dès
sa mise en place une réponse efficace
au besoin d'hébergement.

« Les aides à la mobilité
que le Fastt apporte sont
des supports importants
pour accompagner les salariés
intérimaires dans leurs par-
cours professionnels
qui sont aussi des parcours
de vie. » Henri Rouilleault



3 / Expérimenter sur un territoire circonscrit pour vérifier la pertinence d'une innovation

Pour cette phase exploratoire,
l'approche doit être pragmatique.
Il s'agit d'identifier un ou plusieurs
opérateurs motivés pour lancer
une expérimentation au plan local,
sur un périmètre géographique
délimité, auprès d'un public ciblé.

En Meurthe et Moselle, les bassins
de Briey et de Longwy sont marqués par
de fortes restructurations sidérurgiques
et minières. L'emploi classique se fait rare,
les contrats sont morcelés, les horaires
décalés. Les distances quotidiennes
pour travailler s'allongent.

Pour faciliter les déplacements des
salariés vers les deux viviers d'emploi
situés dans le sillon mosellan Thionville/
Metz et au Luxembourg, le Conseil
Général souhaite la construction d'une
plateforme de mobilité.

Pour traduire cette volonté politique,
le Conseil Général s'appuie sur l'expertise
de Transboulot, une association locale
qui assure du transport à la demande
sur des horaires atypiques.

Autre exemple, le Conseil National
des Missions Locales (CNML) s'est
associé avec des réseaux spécialisés
dans le logement (la FAPIL, l'UNCLLAJ,
l'UNHAJ, PACT) pour créer des plate-
formes d'accompagnement des jeunes
à la recherche d'un logement. Le projet,
baptisé AgiLoJe pour « Agir Pour le
Logement des Jeunes », a été expérimenté
sur quatre départements (Ariège, Deux-
Sèvres, Tarn-et-Garonne, Indre) et trois
intercommunalités (Saint-Omer, Reims,
Sud Pays Basque). Cette approche
a permis aux partenaires de partager
leurs bonnes pratiques et de s'accorder
sur les actions à entreprendre.

4/ Associer les publics dans la construction des dispositifs les concernant

Dans le département de l'Oise, situé à 60 kilomètres de Paris, deux grands types de déplacements de salariés sont observés. Des déplacements quotidiens vers le bassin d'emploi parisien et des déplacements intra-départementaux. L'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) accompagne le Conseil Général de l'Oise pour bâtir une plate-forme de mobilité et faciliter les déplacements des bénéficiaires du RSA. L'approche méthodologique de l'ANSA est originale. Pour formater l'offre la plus pertinente, l'ANSA confronte l'ensemble des dispositifs existants aux regards des usagers.

6/ Rendre visible les expériences pour toucher rapidement les publics cibles

Pour disposer de la matière indispensable à la conduite de la phase d'évaluation, il est primordial de mobiliser dès le lancement, des moyens pour communiquer et promouvoir l'action. L'expérience montre qu'il faut compter au moins entre 6 et 8 mois pour voir une action monter en charge et atteindre le niveau d'activité attendu. Il importe de mobiliser en particulier les prescripteurs au contact des publics ciblés par l'expérimentation. Le Fastt a, par exemple, monté une équipe de promoteurs qui assurent, sur les territoires, la promotion des nouveaux dispositifs auprès des prescripteurs qui sont aux contacts des salariés intérimaires (les agences d'emploi, les maisons de l'emploi, les missions locales,...).

8/ Ajuster en cours d'expérimentation, sans attendre l'évaluation

Pro-BTP, le groupe de protection sociale du bâtiment et des travaux publics, propose aux jeunes apprentis une aide financière pour passer le permis de conduire et faciliter ainsi leurs déplacements futurs d'un chantier à l'autre. En cours d'expérimentation, Pro-BTP constate que certains apprentis butent sur l'examen théorique du code de la route. Des sessions complémentaires de formation sont financées pour augmenter le taux de réussite.

« Le Fastt a un rôle majeur à jouer dans les politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Nous serons très attentifs, en tant que parlementaires, aux bonnes pratiques de la branche du travail temporaire en matière d'innovation sociale. Efforçons-nous d'en réussir la contagion sur l'ensemble du territoire. » Pierre Méhaignerie



5/ Bâtir des dispositifs en allant chercher les compétences là où elles sont, sans hésiter à mixer les types d'opérateurs, qu'ils soient associatifs, publics ou privés

Le service Mouv'Emploi du Fastt, qui apporte des solutions de mobilité locale aux salariés intérimaires, repose sur une forme originale de partenariat qui réunit des loueurs nationaux de voitures et des associations locales qui proposent également des locations de deux roues, des solutions sans permis et des solutions de transport à la demande.

L'ensemble forme un réseau de plus de 1 000 points d'accès de retrait sur l'ensemble du territoire. Ce partenariat mixte permet de délivrer des solutions complémentaires à la bonne échelle. Les opérateurs ont été séduits par cette innovation du Fastt parce qu'elle offre aux loueurs marchands un nouveau marché à investir et aux structures associatives le moyen de mutualiser et d'amortir leur parc de véhicules sur un public plus large.

7/ S'appuyer sur des dispositifs déjà existants

Si le Fastt a développé ses propres réponses pour faciliter l'accès au logement locatif des intérimaires, avec le service de coaching ou encore la prise en charge des honoraires d'agence immobilière, il s'appuie aussi sur la Garantie des Risques Locatifs (GRL) d'Action Logement pour répondre au besoin de sécurité des bailleurs, et sur un réseau de près de 100 partenaires pour la mise en œuvre opérationnelle de ses actions.



9/ Mobiliser des moyens financiers

Pôle Emploi mobilise 67 millions d'euros pour lever les freins à la mobilité des demandeurs d'emploi et faciliter leur recherche d'emploi, l'accès aux formations, et la reprise d'emploi.

10/ Mutualiser pour pérenniser les actions

Pour monter en puissance, atteindre les seuils de viabilité et durer dans le temps, les initiatives locales doivent se fédérer.

Ainsi, pour faire fonctionner un réseau de taxis sociaux il est nécessaire d'atteindre un taux de rotation suffisant des véhicules.

Les plateformes mobilité mises en place, au plan national par le Fastt, au plan régional par le Conseil Régional de l'Oise, au plan départemental par le Conseil Général de Meurthe et Moselle, sont de bons exemples de cette mutualisation.

L'interim un secteur en avance sur son temps

Très tôt dans son histoire, la branche du travail temporaire a été invitée à répondre aux besoins de salariés intérimaires dont le parcours d'emploi est loin d'être linéaire : jeunes en phase d'insertion dans le monde du travail, personnes en situation de rebond professionnel ou en risque d'exclusion...

Les partenaires sociaux ont construit, au travers du Fastt, des dispositifs originaux et novateurs.

« Si la branche du travail temporaire a su bâtir un nouveau modèle innovant de sécurisation des parcours, elle le doit au fonctionnement pragmatique et responsable de son paritarisme. »

Serge Ter Ovanessian



Si la branche du travail temporaire a su bâtir un nouveau modèle innovant de sécurisation des parcours, elle le doit au fonctionnement pragmatique et responsable de son paritarisme.

Elle le doit aussi à la prise de conscience de la convergence entre les intérêts individuels de ses salariés et les intérêts économiques des entreprises.

Aujourd'hui, l'ensemble des salariés intérimaires disposent de droits socles, et ce, pour partie, dès la première heure de mission.

Deux principes clés gouvernent ces droits :

La transférabilité

Les salariés intérimaires accèdent à des droits, services et avantages grâce à la prise en compte de leur activité tout au long de leur parcours dans l'intérim, quelle que soit l'agence pour laquelle ils travaillent.

La continuité

Les droits acquis perdurent au-delà de la rupture du contrat de travail. Par exemple, les salariés intérimaires bénéficient du maintien de leur couverture santé complémentaire entre deux missions, et ce bien avant les accords interprofessionnels sur la transférabilité.

« La période de transition professionnelle ne doit pas être vécue comme une rupture dans une carrière.

Il faut mettre l'accent sur l'accompagnement et intervenir sur le volet de l'emploi, de la formation mais aussi de l'accompagnement social. Chaque salarié en situation de fragilité doit pouvoir bénéficier du soutien d'un référent dédié pour être accompagné et orienté vers les multiples acteurs et dispositifs qui vont, à un moment donné du parcours, faciliter l'accès à l'emploi, à la formation, ou apporter une réponse à un besoin social. Le référent doit absorber la complexité du système de protection sociale français. »

Henri Rouilleault.



« Aller chercher les compétences là où elles sont est une clé pour transformer l'essai d'une innovation.

Le Fastt s'est tourné vers les loueurs de voitures et les associations locales pour construire son service d'aide à la mobilité Mouv'Emploi et réussir à le faire fonctionner à la bonne échelle. Les acteurs investis dans l'innovation sociale, doivent imiter cette bonne pratique. »

Eric Le Breton.



Une dynamique continue pour développer un environnement social innovant et faciliter les parcours de vie et d'emploi des salariés intérimaires

2010

Déploiement de solutions de microcrédit

pour permettre aux salariés intérimaires exclus de l'offre bancaire classique d'accéder à des prêts amortissables de petits montants pour financer une réparation de véhicule, passer le permis ou acheter un véhicule.



2009

Lancement du Pack Fastt® PLUS

un dispositif propre de garanties destiné à sécuriser les propriétaires bailleurs qui acceptent de louer leurs logements à des salariés intérimaires.



2008

Mise en place du service SOS Garde d'enfants

pour permettre aux salariés intérimaires de se maintenir en mission ou d'en démarrer une en cas de difficulté ponctuelle de garde d'enfants.



2007

Création d'un service de coaching

pour accompagner les salariés intérimaires à la recherche d'un logement à louer.

Création du réseau Fastt-Mouv'Emploi

qui apporte aux intérimaires des solutions de mobilité alternative à la voiture grâce à de multiples partenariats avec des associations locales de transport à la demande, de location de deux roues.



2006

Ouverture de la plateforme « Fastt-MobiliPro »

qui accompagne les salariés intérimaires en déplacement professionnel.

Lancement d'une opération exceptionnelle

pour aider près de 26 000 intérimaires à financer leur permis de conduire.



2004

Mise en place d'un service de location de voiture à prix réduit

pour faciliter la réalisation des missions en levant les freins liés à la mobilité.

2000

La branche se dote d'un Fonds pour l'Emploi.

FPE.TT, nouvel outil pour développer plus encore ses actions de formation et développer l'insertion des demandeurs d'emploi

1999

Mise en place de solutions de prêt

pour faciliter les projets d'accession immobilière.



1994

Création d'un service d'action sociale.

Mise en place d'une mutuelle pour les intérimaires.



1993

Création du Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire)

• Mise en place de solutions de crédit

pour faciliter la réalisation des projets des salariés intérimaires.

• Les partenaires sociaux du travail temporaire inventent le dispositif de sécurisation des bailleurs

qui préfigure la garantie LOCA-PASS mise en œuvre par la suite par Action Logement et relayée récemment par la GRL, Garantie des Risques Locatifs.



1992

Les intérimaires sont dotés d'un régime de retraite complémentaire et de prévoyance spécifiques

confié à Bayard Retraite Prévoyance (Reunica.)



1983

La formation et la professionnalisation

deviennent des éléments constitutifs du parcours des salariés intérimaires: création du FA.F.T.T (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire.)

Le fastt, laboratoire d'innovations sociales

Structure unique, en France et en Europe, dans sa conception et dans son organisation, le Fastt fêtera ses 20 ans en 2012.

Laboratoire reconnu en terme d'innovation sociale, le Fastt entend bien poursuivre sa mission d'accompagnement et de soutien des salariés intérimaires autour de quatre champs d'intervention.

1 / Faciliter l'accès à l'emploi

Le Fastt apporte des réponses pour faciliter l'accès des salariés intérimaires aux missions d'intérim qui leur sont proposées par les 6 500 agences d'emploi.

La mobilité et la disponibilité sont deux conditions déterminantes de cet accès aux missions. D'autant plus que les contraintes d'organisation auxquelles sont confrontés les intérimaires sont changeantes et fortes. Ils doivent en effet pouvoir adapter l'organisation de leur vie quotidienne en fonction des changements fréquents de situation et de contexte professionnel.

Trois problématiques sont ainsi abordées :

→ La mobilité locale pour résoudre les difficultés ponctuelles liées à l'absence de véhicule ou de transports en commun, avec Mouv'Emploi le service de location de véhicules à prix réduit, les solutions de prêt pour l'acquisition d'un véhicule, et aussi l'aide financière exceptionnelle au permis de conduire.

→ La disponibilité avec la mise en place, pour les parents salariés intérimaires, d'un service de garde d'enfants à domicile. Baptisé « SOS Garde d'enfants », ce service d'urgence, accessible pour 1 € de l'heure, permet de lever les contraintes d'organisation pour accéder à une mission ou en poursuivre une en cours.

→ La problématique des grands déplacements pour les salariés ayant des opportunités de missions éloignées de leur domicile, avec le service Fastt MobiliPro qui apporte des solutions temporaires de logement.

En 2010,
49 000 prestations
pour favoriser
l'accès à l'emploi
ont été délivrées
par le Fastt.

2 / Rendre possible l'accès au logement

Le Fastt apporte de nombreux services pour que les salariés intérimaires puissent aboutir plus facilement dans leurs recherches d'un logement : conseils pour organiser la recherche, outils pour valoriser les candidatures auprès des bailleurs, garanties de paiement pour sécuriser les loyers, mise en relation avec des bailleurs et des agences immobilières, coaching pour accompagner les candidats jusqu'à la signature du bail, aides pour alléger le budget.

En 2010,
35 000 prestations
pour rendre possible
l'accès au logement
ont été délivrées
par le Fastt

« Il n'est pas rare aujourd'hui de voir des salariés effectuer 3 heures de transport chaque jour pour aller travailler. Cette contrainte de mobilité, liée au morcellement des territoires, s'est amplifiée avec la fragmentation du travail. La difficulté à être mobile concourt aux trappes d'inactivité.

Aujourd'hui, de nombreuses innovations concrètes apportent des réponses pour traiter ces contraintes de mobilité, frein à l'emploi pour de nombreux actifs. »

Eric Le Breton.



3 / Sécuriser l'accès au crédit

Le Fastt permet aux salariés intérimaires d'évaluer la faisabilité de leurs projets d'achat d'un logement, d'un véhicule ou d'un bien de consommation, sans a priori lié à leur statut. Pour les projets réalisables sans risques identifiés de surendettement, le Fastt, en partenariat avec des organismes financiers, facilite l'accès à des solutions de crédit responsable, exclusivement amortissables.

4 / Améliorer la vie quotidienne

Le Fastt déploie des services pour améliorer la vie quotidienne : mutuelle santé, accompagnement en cas de difficultés passagères ou d'accident du travail.

34 000 salariés
intérimaires
bénéficient
de la couverture
santé.

Les organismes partenaires du colloque

L'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA)

a été créée en 2006 pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. L'ANSA met en œuvre des expérimentations sociales qui permettent de vérifier l'efficacité d'une innovation avant sa généralisation. Elle accompagne les collectivités territoriales et les associations dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs actions d'insertion sociale et professionnelle. En 2010, l'ANSA a accompagné, porté et soutenu plus de 80 projets et dispositifs innovants.

Le Conseil général de Meurthe et Moselle

a mis en place avec l'appui de l'association Trans'boulot une plateforme mobilité pour répondre aux problématiques de mobilité rencontrées par les publics en difficulté sur les bassins de Briey et de Longwy marqués par de fortes restructurations sidérurgiques et minières. Cette plateforme, aménagée sur l'ancien site minier de Crusnes, a pour objet de développer et d'articuler autour d'un pôle de covoiturage, un ensemble de services : navette vers une gare transfrontalière, nettoyage de véhicule, service de repassage, maraîchage.

Le Conseil National des Missions Locales (CNML)

anime le réseau des 470 missions locales qui accueille chaque année 1,3 millions de jeunes pour les accompagner dans leur vie personnelle et professionnelle. Pour faciliter l'accès au logement des jeunes, le CNML s'est associé avec des réseaux spécialisés (la FAPIL, l'UNCLLAJ, l'UNHAJ, PACT) pour créer des plateformes d'accueil et d'accompagnement. Le projet baptisé AgilLoJe pour « Agir Pour le Logement des Jeunes » a été expérimenté sur quatre départements (Ariège, Deux-Sèvres, Tarn et Garonne, Indre) et trois intercommunalités (Saint-Omer, Reims, Sud Pays Basque).

Le Conseil régional d'Aquitaine

constate au travers d'une étude que les jeunes apprentis et stagiaires de la formation professionnelle ont besoin de trouver, le temps de leur formation, des solutions fractionnées d'hébergement. Or peu de structures offrent ce type de solution. Répondre à ce besoin c'est sécuriser leur parcours professionnel et favoriser le développement économique de certains territoires en manque de main d'œuvre. Le Conseil régional a structuré une offre de chambres à louer chez des particuliers. Baptisé « Un deux toit », le dispositif est mis en place avec l'appui du Sires Aquitaine missionné pour étudier les préalables à remplir au plan juridique, fiscal et administratif. Après une phase expérimentale sur quatre territoires, le dispositif est généralisé sur toute l'Aquitaine.

Habitat et Développement

mobilise l'offre de logements du parc locatif privé à des fins sociales. Il s'agit de capter des logements pour les mettre à disposition de familles à faibles revenus. Habitat et Développement prend en charge pour le bailleur la garantie des risques locatifs (GRL), les honoraires de gestion, les périodes de vacance locative. En contrepartie de ces avantages offerts, les bailleurs sont incités à baisser leurs loyers. Ce dispositif appelé « Louer responsable », après avoir été testé à Paris au profit de candidats locataires dont les revenus se situent entre 900 euros et 1 500 euros par mois, est essaimé dans d'autres grandes villes comme Lyon, Nantes, Orléans ou Besançon.

Pôle Emploi

propose des aides pour lever les freins à la mobilité des demandeurs d'emploi et faciliter leurs recherches d'emploi, l'accès aux formations, et la reprise d'emploi. Remboursement de forfait kilométrique, de billets de train ou d'avion, financement du permis de conduire ou des réparations de voiture, participation aux frais de restauration et de logement, aides aux frais de déménagement. Au total, Pôle Emploi a attribué, en 2010, ces aides à 156 000 demandeurs d'emploi, représentant un budget de 67 millions d'euros.

Pro-BTP,

le groupe de protection sociale des professions du bâtiment et des travaux publics, au service de 3,5 millions d'adhérents et de 214 000 entreprises, apporte des réponses aux jeunes apprentis pour leur éviter d'abandonner leurs cursus de formation pour des raisons budgétaires et de difficultés de mobilité. Une aide de 400 à 800 euros selon les revenus favorise, chaque année, l'obtention du permis de conduire de 3 500 apprentis. Des solutions de microcrédit à taux bonifiés de 1% permettent à 1 000 jeunes par an d'acquiescer un véhicule.

L'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL)

met en œuvre les politiques nationales d'emploi des fonds d'Action Logement. De nombreux dispositifs innovants ont vu le jour ces dernières années : l'avance Loca-Pass pour financer le dépôt de garantie, la garantie de loyer Loca-Pass et la garantie des risques locatifs (GRL) pour sécuriser les bailleurs, le Mobili-Pass un dispositif d'accès au logement dans le cadre de la mobilité. 500 000 à 600 000 aides sont distribuées par le réseau de collecteurs chaque année.

En créant le Fastt, association loi de 1901 à but non lucratif financée au travers d'un accord de branche par les agences d'emploi, les partenaires sociaux (le PRISME, organisation représentant les professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi, et les organisations syndicales de salariés CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) ont doté les salariés intérimaires d'un statut social spécifique.

Ainsi le Fastt propose des services et des prestations pour favoriser l'accès au logement, sécuriser l'accès au crédit, faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi.

Le Fastt intervient également pour faciliter la vie quotidienne des salariés intérimaires (mutuelle santé, accompagnement social...).

www.fastt.org



Les intervenants au colloque

André Corzani

Vice-Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle

Emilie Coutanceau

Conseillère Régionale déléguée à la jeunesse et à la vie étudiante du Conseil Régional Aquitaine

David Déloye

Vice-Président du Fastt au moment du Colloque

Pierre de Pas

Directeur de l'Action Sociale Générale Pro-BTP

Vincent Delpey

Secrétaire Général du Conseil National des Missions Locales (CNML)

Jean-Claude Driant

Urbaniste, Spécialiste des politiques du logement, Directeur du Lab'Urba, Université Paris-Est

Luc Jerabek

Directeur Général de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA).

Daniel Lascols

Directeur du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt)

Eric Le Breton

Sociologue, Université Rennes 2

Sabine Lunel

Responsable Développement et Innovation du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt)

Michel Pelenc

Directeur Général de la Fédération Habitat et Développement

François Pinte

Président du Fastt au moment du Colloque

Serge Ter Ovanessian

Expert des politiques d'accompagnement à l'emploi.

Eric Thuillez

Membre du directoire de l'UESL

Henri Rouilleault

Auteur du rapport : *L'emploi au sortir de la récession... Renforcer l'accompagnement des transitions professionnelles*. Administrateur INSEE.

Ancien Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT). Spécialiste des politiques de l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels

Soazig Sarazin

Directrice adjointe de la direction réglementation au sein de la direction générale « Clients, Services et Partenariats » de Pôle Emploi

Le colloque a été animé par **Alexandra Palt**

experte reconnue des questions de gestion de la diversité et de l'innovation sociétale. Directrice de la promotion de l'égalité à la HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) de 2006 à 2008, Alexandra Palt élabore dans ce cadre des politiques de promotion de l'égalité avec les différents acteurs de la société française, dans tous les domaines : emploi, logement, éducation... En 2008, elle crée l'agence de conseil stratégique Fabric of society.

